

*Date de dépôt : 24 juin 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :  
Centre Grisélidis Réal: pourquoi le Conseil d'Etat refuse-t-il de  
valider le soutien financier de la Loterie romande?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En date du 26 mai dernier, le Conseil d'Etat a fait savoir par courrier qu'il se refusait à valider la proposition faite par l'organe de répartition de la Loterie Romande de soutenir financièrement la création d'un centre de documentation autour des archives de Grisélidis Réal.*

*En effet, l'Association « Centre Grisélidis Réal – Documentation internationale sur la prostitution » a vu le jour en juin 2008, la mise en valeur des archives de Grisélidis Réal constituant la base de son projet. Ces documents, collectionnés durant une trentaine d'années, sont d'autant plus précieux qu'il n'existe pas en Suisse d'autres fonds aussi complets sur la problématique de la prostitution des années 1970 à nos jours. Cet ensemble est composé de documents de divers types (coupures de presse, revues et périodiques, livres, photos, affiches, courriers, articles de loi, travaux de recherche universitaires, etc.), en plusieurs langues et concernent de nombreux pays. Leur valeur a été attestée par plusieurs spécialistes, notamment M. Sandro Cattacin, sociologue et professeur à l'Université de Genève, M. François Burgy, archiviste et Mme Erika Deuber Ziegler, historienne de l'art.*

*Le Centre Grisélidis Réal compte sur le soutien de plusieurs partenaires. Ainsi, il a déjà obtenu celui de la Ville de Genève pour la prise en charge des locaux (1420 francs par mois). Le Fonds Mécénat des SIG s'est engagé à lui attribuer 10 000 francs et la fondation Stiftung für Erforschung der Frauenarbeit (Zürich) 1000 francs. Il attend encore des réponses d'autres institutions, comme le Pourcent culturel Migros.*

*Concernant les frais de fonctionnement, le Centre ne compte pas s'appuyer sur une aide de l'État durant les quatre prochaines années, hormis par le biais de deux emplois de solidarité qu'il compte créer.*

*La demande effectuée en août 2008 auprès de la Loterie Romande d'une aide de 150 000 francs avait donc pour objectif de trouver les fonds nécessaires à la création du Centre de documentation.*

**Ma question est la suivante :**

***Pourquoi le Conseil d'État a-t-il refusé de valider le soutien financier au centre Grisélidis Réal proposé par l'organe de répartition de la Loterie Romande ?***

*Je remercie le gouvernement de sa réponse.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Les dons de la Loterie romande doivent concerner des manifestations ou des investissements d'utilité publique, et dont la durabilité est garantie.

A ce titre, la demande formulée ne présentait aucune garantie sur la capacité de l'association demanderesse à financer les frais de fonctionnement du « Centre Grisélidis Réal » et à assurer ainsi la pérennité du projet. Le caractère d'utilité publique n'est par ailleurs pas démontré pour ce projet et ceci pour deux raisons.

La première raison, c'est que les héritiers de Mme Réal ont vendu une part significative des archives de l'autrice aux Archives fédérales. La seconde, plus déterminante, est que les Archives d'Etat, comme le prévoit la législation (B 2 15), peuvent procéder gratuitement à la conservation de biens issus de particuliers, comprenant leur évaluation, leur archivage, leur classement, leur conditionnement, leur inventorisation et leur mise à disposition du public dans des salles de lecture.

A ce jour, les Archives d'Etat n'ont été sollicitées ni par l'association ni par les héritiers de Mme Réal. Il est d'ailleurs vraisemblable que les archives auraient été conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, qui collabore étroitement avec les Archives d'Etat et les Archives de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER